

Compte Rendu visioconférence du 14 mai 2020 / 16h-18h

Comité de Pilotage « Dépister-Tracer-Isoler »
Stratégie des tests PCR Préfecture/ARS AUBE

Notes Dr Perrier

PRESENCES

PREFET DE L'AUBE - STEPHANE ROUVET A L'INITIATIVE DE CETTE REUNION AVEC 2 ASSISTANTS

ARS AUBE - MME PIROUE ET DR SAMMAN

CPAM - MR LAGUITTON DIRECTEUR

CONSEIL DEPARTEMENTAL AUBE - DR MARIE

CDOM AUBE - DR MICHEL VAN RECHEM

URPS ML - DR BRUNO PERRIER

ORDRE DU JOUR

- Introduction générale
- Point sur le dépistage et les lieux de prélèvements
- Mise en œuvre du tracing et systèmes d'information associés
- Cahier des charges du lieu d'isolement et logigramme de fonctionnement de la CTA

INTRODUCTION PAR LE PREFET

Ce COPIL a pour but la mise en place de la nouvelle stratégie de lutte contre le COVID 19 basée sur 3 mesures principales : Dépister, Tester, Isoler.

La loi parue au JO hier a été revue par le conseil constitutionnel pour préserver le secret professionnel.

Les actions de Dépistage et Testing sont bien décrites par l'organigramme de la DGS, par contre des lacunes demeurent sur l'isolement sur la différence de traitement entre cas cliniques et contacts en particulier pour ceux qui veulent être isolés à l'extérieur de leur logement.

Quel accompagnement social ?

ARS Mme Piroué fait le point sur les tests.

Semaine 2 : 1617 tests 2,8 % positifs

Semaine 1 : 1237 tests 2,8 % positifs

Semaine 0 à aujourd'hui 1480 tests, on attend les résultats.

Une cartographie des prélèvements avec leurs résultats est consultable sur la plateforme DREES, on y trouve aussi un état des stocks en écouvillons et réactifs.

- Lieux de prélèvements *5 en 10 jours
- Capacité de tests à 550/jour et doit monter à 800 voire 1000

Le site est accessible sur le site de l'ARS GE.

CDOM en réponse à la question du préfet sur l'information des médecins, M. Van Rechem précise que l'information avance.

URPS : je demande si les MG peuvent tester pour gagner du temps, ARS répond que des accords peuvent être prévus avec les labos.

SIGNALEMENT par les médecins sur AMELI PRO

CPAM : plateforme de phoning de 50 personnes pour traiter les cas Covid + les personnes du foyer familial et les contacts communiqués.

Problème dans l'Aube 14 % de la population n'a pas de médecin traitant aide possible avec SOS Médecins et dispensaires Covid.

ISOLEMENT

La CPAM ne peut pas communiquer à la Préfecture les identités des personnes à héberger elle communiquera donc aux intéressés le numéro dédié de la préfecture pour qu'ils appellent eux-mêmes. La plateforme dédiée à la préfecture comporte 5 personnes.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

C'est compliqué, il devrait être confié à des associations type sécurité civile ou croix rouge pour la livraison des repas... L'organisation se développera au fil de l'eau en fonction des besoins exprimés.

Conseil Départemental : pas de souci pour la mobilisation du CD dans le suivi des personnes fragiles, mais quid du financement ?

Préfet : pour l'instant pas de modèle économique attente d'instructions pour la mise en œuvre des associations.

CDOM souligne que le COVID est une maladie à déclaration obligatoire qui délivre le médecin du secret professionnel. Le suivi social est primordial dans l'accompagnement du suivi sanitaire.

HEBERGEMENT

Le financement est à définir : 2 lieux sont envisagés :

Centre sportif de l'Aube un peu spartiate, pas de restauration mais entièrement dédié au COVID

Un Hôtel avec 1 étage dédié mais pouvant recevoir d'autres clients sur les autres étages, plus de confort mais plus cher et option restauration. Organisation des flux de clients à prévoir.

Le tout est à l'étude et une convention sera signée avec l'ARS

En cas de problème social le médecin de 1^{er} recours peut déclencher une demande d'aide sur Ameli ?

ARS : démarches en cas de cluster niveau 3 (EMS, Ecole, Crèche, Prison, SDF...)

- investiguer avec ARS
- suivre la chaîne de transmission si groupe > 10
- doit être avertie dès le 1^{er} cas

URPS ML Grand Est – 12/05/2020

Dr Perrier

URPS ET CDOM posent la question des personnels soignants : sont-ils sujet contacts à placer en quatorzaine s'ils ont détecté un cas COVID +

Répons ARS - Dr Samann : si le soignant ou le patient porte un masque, le soignant n'est pas considéré comme contact.

Le Préfet prévoit de faire le point dans 15 jours avec retour sur les premières expériences.

